



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 219 – Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal

(Texte adopté avec des amendements, dont un au titre)

Procès-verbaux des séances des 9, 10 et 11 juin 2021

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n ° 2701-20210914

2021

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 9 JUIN 2021	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
MOTIONS PRÉLIMINAIRES	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 10 JUIN 2021.....	7
MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)	7
ÉTUDE DÉTAILLÉE	8
TROISIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 11 JUIN 2021	11
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite).....	11
REMARQUES FINALES	13

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements non adoptés
- III. Documents déposés

Première séance, le mercredi 9 juin 2021

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi n° 219 – Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal (Ordre de l'Assemblée le 11 novembre 2020)

Membres présents :

- M. Simard (Montmorency), président
- M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) en remplacement de M. Barrette (La Pinière)
- M. Bérubé (Matane-Matapédia), porte-parole du troisième groupe d'opposition pour la Métropole, en remplacement de M. Ouellet (René-Lévesque)
- M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M^{me} LeBel (Champlain), présidente du Conseil du trésor
- M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), députée présentant le projet de loi

Intéressés (par ordre d'intervention) :

Centre universitaire de santé McGill (CUSM)

- D^r Pierre Gfeller, président et directeur général
- M^e Simon Bégin, directeur des affaires juridiques, Société québécoise des infrastructures
- M^{me} Sophie Mayes, directrice générale de la requalification du site Royal-Victoria, Société québécoise des infrastructures
- M^{me} Carole Arbour, responsable des dossiers spéciaux et des transactions immobilières, ministère de la Santé et des Services sociaux

Coalition Royal Vic pour le bien public :

- M^{me} Christa Smith-Kingston, fondatrice
- M^{me} Louise Constantin, membre

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 19 h 42, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président indique que, jusqu'au 11 juin 2021, tous les votes se feront par appel nominal, conformément à l'entente entérinée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait des remarques préliminaires.

Il est convenu de permettre à M. Bérubé (Matane-Matapédia) de remplacer M. Ouellet (René-Lévesque).

M^{me} LeBel (Champlain), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend le Centre universitaire de santé McGill.

À 20 h 30, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

La Commission entend la Coalition Royal Vic pour le bien public.

À 20 h 48, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose :

QUE conformément à l'article 244 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission des finances publiques tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 219, Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende M. Gilles Paquin, journaliste à la retraite.

À 20 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, la motion est mise aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bérubé (Matane-Matapédia) - 1.

Contre : M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M^{me} LeBel (Champlain), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Lemieux (Saint-Jean), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Melançon (Verdun), M. Reid (Beauharnois) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 12.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

La motion est rejetée.

À 21 h 26, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose :

QUE conformément à l'article 244 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission des finances publiques tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 219, Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende M. Frédéric Lacroix, scientifique et auteur.

M. le président dépose le document coté CFP-110 (annexe III).

Après débat, la motion est mise aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bérubé (Matane-Matapédia) - 1.

Contre : M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M^{me} LeBel (Champlain), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Lemieux (Saint-Jean), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Melançon (Verdun), M. Reid (Beauharnois) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 12.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

La motion est rejetée.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose :

QUE conformément à l'article 244 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission des finances publiques tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 219, Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende M^c André Sirois, avocat auprès des Nations-Unies.

À 22 h 04, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

Après débat, la motion est mise aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bérubé (Matane-Matapédia) - 1.

Contre : M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M^{me} LeBel (Champlain), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Lemieux (Saint-Jean), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Melançon (Verdun), M. Reid (Beauharnois) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 12.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

La motion est rejetée.

À 21 h 13, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose :

QUE conformément à l'article 244 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission des finances publiques tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 219, Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende M. Robert Laplante, directeur de l'Action nationale.

Après débat, la motion est mise aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bérubé (Matane-Matapédia) - 1.

Contre : M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M^{me} LeBel (Champlain), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Lemieux (Saint-Jean), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Melançon (Verdun), M. Reid (Beauharnois) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 12.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

La motion est rejetée.

À 22 h 22, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose :

QUE conformément à l'article 244 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission des finances publiques tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 219, Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende M. Jean-Denis Archambault, professeur de droit à la retraite de l'Université d'Ottawa.

Après débat, la motion est mise aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bérubé (Matane-Matapédia) - 1.

Contre : M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M^{me} LeBel (Champlain), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Lemieux (Saint-Jean), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Melançon (Verdun), M. Reid (Beauharnois) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 12.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

La motion est rejetée.

À 22 h 28, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose :

QUE conformément à l'article 244 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission des finances publiques tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 219, Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal, des consultations particulières et qu'à cette fin, elle entende la Société Saint-Jean-Baptiste.

Un débat s'engage.

À 22 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Jean-François Simard

SPR/pe

Québec, le 9 juin 2021

Deuxième séance, le jeudi 10 juin 2021

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi n° 219 – Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal (Ordre de l’Assemblée le 11 novembre 2020)

Membres présents :

- M. Simard (Montmorency), président

- M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) en remplacement de M. Barrette (La Pinière)
- M. Bérubé (Matane-Matapédia), porte-parole du troisième groupe d’opposition pour la Métropole, en remplacement de M. Ouellet (René-Lévesque)
- M. Fontecilla (Laurier-Dorion) en remplacement de M. Marissal (Rosemont)
- M^{me} LeBel (Champlain), présidente du Conseil du trésor
- M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), députée présentant le projet de loi
- M. Reid (Beauharnois)

Autres participants :

Centre universitaire de santé McGill (CUSM)

M^e Simon Bégin, directeur des affaires juridiques, Société québécoise des infrastructures

M^{me} Sophie Mayes, directrice générale de la requalification du site Royal-Victoria, Société québécoise des infrastructures

D^r Pierre Gfeller, président et directeur général

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l’hôtel du Parlement.

À 19 h 38, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)

Un débat s’engage sur la motion présentée par M. Bérubé (Matane-Matapédia) lors de la séance du mercredi 9 juin 2021.

La motion est mise aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bérubé (Matane-Matapédia) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion) - 2.

Contre : M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M^{me} LeBel (Champlain), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Lemieux (Saint-Jean), M. Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Melançon (Verdun), M. Reid (Beauharnois) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 12.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

La motion est rejetée.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Bégin de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Mayes de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à D^r Gfeller de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M^{me} LeBel (Champlain), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Lemieux (Saint-Jean), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Melançon (Verdun), M. Reid (Beauharnois) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 13.

Contre : M. Bérubé (Matane-Matapédia) - 1.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

Après débat, le préambule est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M^{me} LeBel (Champlain), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Lemieux (Saint-Jean), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Melançon (Verdun), M. Reid (Beauharnois) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 12.

Contre : M. Bérubé (Matane-Matapédia) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion) - 2.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

Le préambule, amendé, est adopté.

Articles 1 et 2 : Les articles 1 et 2 sont adoptés (votes identiques au vote sur le préambule).

Article 3 : M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M^{me} LeBel (Champlain), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Lemieux (Saint-Jean), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Melançon (Verdun), M. Reid (Beauharnois) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 13.

Contre : M. Bérubé (Matane-Matapédia) - 1.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

L'article est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M^{me} LeBel (Champlain), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Lemieux (Saint-Jean), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Melançon (Verdun), M. Reid (Beauharnois) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 12.

Contre : M. Bérubé (Matane-Matapédia) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion) - 2.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

L'article 3, amendé, est adopté.

Articles 4 et 5 : Les articles 4 et 5 sont adoptés (votes identiques au vote sur l'article 3).

Titre du projet de loi : M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

À 22 h 28, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 20 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Bérubé (Matane-Matapédia) retire l'amendement coté Am a.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 22 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Jean-François Simard

SPR/pe

Québec, le 10 juin 2021

Troisième séance, le vendredi 11 juin 2021

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi n° 219 – Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal (Ordre de l’Assemblée le 11 novembre 2020)

Membres présents :

- M. Simard (Montmorency), président
- M. Bérubé (Matane-Matapédia), porte-parole du troisième groupe d’opposition pour la Métropole, en remplacement de M. Ouellet (René-Lévesque)
- M. Fontecilla (Laurier-Dorion) en remplacement de M. Marissal (Rosemont)
- M^{me} LeBel (Champlain), présidente du Conseil du trésor
- M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), députée présentant le projet de loi
- M. Reid (Beauharnois)

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l’hôtel du Parlement.

À 11 h 49, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Titre (suite) : Après débat, l’amendement coté Am 3 (annexe I) est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l’appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré), M^{me} LeBel (Champlain), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Lemieux (Saint-Jean), M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M^{me} Melançon (Verdun), M. Reid (Beauharnois) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 14.

Contre : Aucun.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

L'amendement est adopté.

Le titre est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), M^{me} LeBel (Champlain), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Lemieux (Saint-Jean), M^{me} Maccarone (Westmount-Saint-Louis), M^{me} Melançon (Verdun), M. Reid (Beauharnois) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 13.

Contre : M. Fontecilla (Laurier-Dorion) – 1.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

Le titre, amendé, est adopté.

M. Simard (Montmorency) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est mise aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Barrette (La Pinière), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Émond (Richelieu), M. Fortin (Pontiac), M^{me} Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), M^{me} LeBel (Champlain), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Lemieux (Saint-Jean), M^{me} Maccarone (Westmount-Saint-Louis), M^{me} Melançon (Verdun), M. Reid (Beauharnois) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 12.

Contre : M. Bérubé (Matane-Matapédia) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion) – 2.

Abstention : M. Simard (Montmorency) - 1.

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M^{me} LeBel (Champlain) et M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis) font des remarques finales.

À 12 h 24, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Stéphanie Pinault-Reid

Jean-François Simard

SPR/pe

Québec, le 11 juin 2021

ANNEXE I

Amendements adoptés

Am 1
Préambule

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 219

LOI CONCERNANT UN IMMEUBLE SITUÉ SUR LA RUE UNIVERSITY À MONTRÉAL

PRÉAMBULE

Dans le préambule :

1° remplacer, dans le vingt-deuxième alinéa, « l'Université McGill » par « l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill) »;

2° insérer, après le vingt-deuxième alinéa, le suivant :

« Que le Site RV fait partie du Site patrimonial du Mont-Royal déclaré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) et qu'il est visé par les protections prévues par cette loi; ».

Accepté
SPC

Préambule du projet de loi tel que modifié :

[...]

Qu'il est notamment envisagé que l'Université McGill l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill) occupe une partie du Site RV à des fins d'enseignement, d'apprentissage et de recherche;

Que le Site RV fait partie du Site patrimonial du Mont-Royal déclaré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) et qu'il est visé par les protections prévues par cette loi;

Qu'il est de l'intention de la SQI de réaliser la requalification du Site RV en fonction des orientations gouvernementales et en priorisant les usages publics;

[...]

Ann 2
Art. 3

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 219

LOI CONCERNANT UN IMMEUBLE SITUÉ SUR LA RUE UNIVERSITY À MONTRÉAL

ARTICLE 3

À l'article 3 du projet de loi :

- 1° dans le premier alinéa :
 - a) remplacer « d'hébergement » par « résidentiel »;
 - b) insérer, après « divise », « ou indivise »;
- 2° ajouter, à la fin, l'alinéa suivant :

« Les Parties de lots visées par les restrictions qui seront éventuellement cédées à l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill) ne pourront être utilisées qu'aux fins d'un usage institutionnel de type établissement d'enseignement ou de recherche, incluant les usages complémentaires qui peuvent y être associés dont notamment des résidences pour étudiants ou chercheurs. Les restrictions d'usages imposées à ces parties d'immeubles en vertu de la présente loi devront être inscrites à tout acte de cession. ».

Adepte
SPK

Article 3 du projet de loi tel que modifié :

3. Les Parties de lots visées par les restrictions ne pourront être utilisées aux fins de l'exercice d'un usage d'hébergement résidentiel de type copropriété divise ou indivise ou d'établissement hôtelier commercial à moins que ces usages ne soient accessoires ou ne fassent partie d'un projet institutionnel ou public.

De plus, aucun bâtiment ne pourra être érigé aux fins décrites au premier alinéa sur les Parties de lots visées par les restrictions à moins que les usages de ces bâtiments ne soient accessoires ou ne fassent partie d'un projet institutionnel ou public.

Les Parties de lots visées par les restrictions qui seront éventuellement cédées à l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill) ne pourront être utilisées qu'aux fins d'un usage institutionnel de type établissement d'enseignement ou de recherche, incluant les usages complémentaires qui peuvent y être associés dont notamment des résidences pour étudiants ou chercheurs. Les restrictions d'usages imposées à ces parties d'immeubles en vertu de la présente loi devront être inscrites à tout acte de cession.

AM 3
Titre

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 219

**LOI CONCERNANT UN IMMEUBLE SITUÉ SUR LA RUE UNIVERSITY
À MONTRÉAL**

Titre

Changer le titre par ;

- 1° Ajouter, à la fin du titre « (site de l'hôpital Royal Victoria) »

Adopté
SP

ANNEXE II

Amendements non adoptés

Am
Titre

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 219

**LOI CONCERNANT UN IMMEUBLE SITUÉ SUR LA RUE UNIVERSITY
À MONTRÉAL**

Titre

Changer le titre par ;

- 1° Supprimer, à la fin du titre «LOI CONCERNANT UN IMMEUBLE SITUÉ SUR LA RUE UNIVERSITY À MONTRÉAL » par « LOI CONCERNANT UN IMMEUBLE SITUÉ DANS LE COMPLEXE ROYAL VICTORIA À MONTRÉAL ».

Retiré
SP

ANNEXE III

Documents déposés

Liste des documents déposés

Coalition Royal Vic pour le bien public. Mémoire sur le projet de loi n° 219, Loi CFP-110 concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal